

TERRITOIRE n° 53

Connectez-vous à www.chasse53.fr

Assemblée Générale 2021

En raison de la pandémie de la COVID-19, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'**Assemblée Générale annuelle** des Chasseurs de la Mayenne se tiendra le :

SAMEDI 24 AVRIL 2021 de façon dématérialisée

Les votes en ligne des Résolutions (mises à l'ordre du jour conformément à l'article 13 du règlement intérieur de la FDC 53), **auront lieu de 9 h à 17 h depuis le lien sur notre site www.chasse53.fr**

Vous devrez vous munir de votre Identifiant
et de votre Mot de passe

► ORDRE DU JOUR statutaire :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Approbation du PV du Conseil d'Administration du 25 mai 2020, substitutif de l'assemblée générale 2020• Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2019,• Approbation des comptes de l'exercice 2018-2019, Quitus, Affectation des Résultats,• Rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la Fédération,• Rapport de gestion du Trésorier des comptes 2019-2020,• Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2020, | <ul style="list-style-type: none">• Approbation des comptes de l'exercice 2019-2020, Quitus, Affectation du Résultat,• Ratification du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes• Vote des montants des cotisations 2021-2022, des participations financières du plan de chasse 2021-2022,• Approbation du Budget de l'exercice 2021-2022,• Acquisition ou vente d'immeubles,• Questions écrites. |
|--|--|

Les votes auront lieu exclusivement le SAMEDI 24 avril 2021 par voie électronique en vous inscrivant

au plus tard le 4 avril 2021 sur votre espace adhérent : www.chasse53.fr

Les Rapports Moral et Financier ainsi que les autres documents statutaires seront mis sur le site

www.chasse53.fr dès le 17 avril 2021 pour consultation.

Le Président, Yves MOULIERE